

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

THUIR PRIMAIRE

2025 / 2026

PROJET PÉDAGOGIQUE

EXTRASCOLAIRE PRIMAIRE
ET PERISCOLAIRE MERCREDIS

De 6 à 10 ans

MATEO Alexandra, directrice périscolaire et extrascolaire primaire
06 46 06 08 56 / alexandra.mateo@laligue66.org

SOMMAIRE

I. PRESENTATION	3
A. LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES	
B. LA VILLE	
C. LES PARTENAIRES	
II. LES OBJECTIFS EDUCATIFS	4
III. LES INTENTIONS EDUCATIVES	5
IV. LES OBJECTIFS GENERAUX	5
V. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	6
VI. LES MOYENS D’EVALUATION	7
VII. LES ACTIONS A MENER	7
A. PÉRISCOLAIRE (MERCREDIS)	
B. EXTRASCOLAIRE (VACANCES)	
VIII. L’EQUIPE PEDAGOGIQUE	8
IX. LES TAUX D’ENCADREMENT	8
X. LES ROLES DE LA DIRECTION	8
XI. LES ROLES DES ANIMATEURS	9
XII. ENFANTS A BESOINS PARTICULIERS	10
XIII. LA SANTE	11
XIV. LES DOSSIERS	11
A. ANIMATEURS	
B. ENFANTS	
XV. A SAVOIR	11
XVI. PROTOCOLES	11
C. PLAN VIGIPIRATE	
D. DÉPLACEMENTS	
XVII. ANNEXES	13

I. PRÉSENTATION

➤ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

La Communauté de Communes des Aspres est une structure intercommunale composée de 19 communes, (Banyuls des aspres, brouilla, Caixas, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, St Colombe, St Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, villemolaque).

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou. Elle compte environ 20 000 habitants, dont environ 1900 enfants fréquentant les écoles maternelles et primaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2011 la communauté de communes a pris la compétence enfance (de 3 à 10 ans).

Actuellement, il existe 3 lieux d'accueil collectif de mineurs (ACM) permanents implantés sur le territoire,

- **À Thuir** avec un accueil maternel (3 à 5 ans) et primaire (6 à 10 ans) dans deux centres distincts. (Mercredis et vacances scolaires, sauf vacances de décembre)
- **À Banyuls Dels Aspres** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredis et vacances scolaires sauf vacances de décembre)
- **À Trouillas** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredis et vacances scolaires sauf vacances de décembre)
- **A Terrats** ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu (uniquement sur les vacances scolaires du mois de juillet)

➤ LA VILLE DE THUIR

La ville de Thuir est le centre économique des Aspres, forte de 7500 habitants, elle est le chef-lieu d'un canton de 17 communes et le siège de la Communauté de Communes des Aspres rassemblant 19 communes. Deux écoles maternelles et deux écoles primaires se partagent environs 700 enfants.

➤ LES PARTENAIRES

La Ligue de l'Enseignement est Cogestionnaire des ACM extrascolaires et périscolaires de la Communauté de Communes des Aspres, c'est ce qu'on appelle la délégation de service public.

Les objectifs du projet éducatif de l'association sont fondés sur les 6 valeurs suivantes :

Laïcité	Diversité/Egalité
Démocratie	Emancipation/Socialisation
Solidarité/Engagement	Citoyenneté

La Mairie de Thuir met à disposition des locaux préfabriqués situés chemin de Salaou et des locaux dans les deux écoles élémentaires en s'assurant du respect des normes de sécurité du bâtiment.

Détail des locaux à disposition à l'ALSH Primaires

- 4 salles d'activités (cuisine, ludothèque, expression, manuelle)
- 1 salle pour les animateurs pour les vacances (et salle pour CMP à l'année)
- 1 grand préau
- 1 cour de récréation spacieuse et ombragée.
- 1 plateau sportif
- 1 bureau
- Des sanitaires

Service départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES) fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les ACM.

La Caisse d'allocation Familiale et la MSA sont des partenaires importants, qui aident au financement de l'ACM et donne des orientations dans le domaine de la politique éducative du service enfance.³

Les familles sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos ACM.

Les associations locales et structures éducatives qui favorisent l'éducation des enfants sur le temps extrascolaire sont également étroitement associées à nos projets et à notre conception du bien-être de l'enfant allant vers une éducation partagée.

Hand'avant 66 est une association agissant dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance en situation de handicap, qui a pour but de répondre au principe d'inclusion et de mixité tout en développant des actions en lien avec la parentalité.

II- LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Le service enfance de la Communauté des Communes des Aspres et la ligue de l'enseignement ont comme objectifs communs de :

- Tisser des liens entre l'enfant et la « société extérieure »
- D'intégrer dans la société de tous les enfants quelles que soient leurs différences
- De sensibiliser les enfants à la différence
- De faciliter à tous les enfants de la Communauté de Communes des Aspres, l'accès à l'accueil de loisirs
- De favoriser l'autonomie, la sociabilisations et la responsabilisation de l'enfant
- De permettre la découverte de nouvelles activités sans distinction, (argent, disponibilité des parents, différences physiques...)
- De donner à l'enfant des références de bien-être et de sécurité
- D'agir pour la laïcité
- De favoriser un fonctionnement démocratique
- De faire vivre la mixité sociale
- De développer la formation des animateurs
- D'être acteur de l'économie sociale
- D'agir dans le cadre d'un tourisme durable

Le groupe scolaire de Thuir élémentaire oriente son travail pédagogique sur 3 axes :

- Assurer les fondamentaux (mathématique, français, lecture) et renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines.
- Assurer la réussite de tous les élèves et fluidifier les parcours.
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques.

L'école élémentaire de Thuir a comme objectifs :

- D'améliorer le langage et l'écrit des élèves
- De favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- De développer l'autonomie

La Communauté de Communes des aspres et la ligue de l'enseignement sont Signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants à besoins particuliers dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Sur les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs, nous mettons donc en œuvre un projet pédagogique qui répond aux objectifs éducatifs soulevés ci-dessous.

III LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'accueil de loisir est un espace ludo-éducatif et d'ouverture au champ du possible où l'enfant peut s'épanouir.

Notre démarche éducative doit prendre en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités. Mais également dans le cadre d'un accueil sécurisé et convivial.

Nous mettons en œuvre tout notre savoir-faire afin de faire vivre à chaque enfant des vacances amusantes et mémorables. Et ce, en réunissant les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie sur la structure. Nous mettons en place un programme d'activités adaptés aux rythmes des vacances et non « scolaires », donc en respectant des temps de repos, ainsi que des temps d'activités au choix. Nos objectifs sont de faire apprécier à l'enfant ce temps d'amusement et de distraction tout en apprenant à respecter les règles de la vie collective.

Permettre à l'enfant de préparer son devenir d'adulte et de citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société. C'est dans cette démarche éducative et ludique que l'équipe d'animation se réunira deux fois avant chaque cycle, afin de le mettre en place dans les meilleures conditions. Ainsi tous les outils seront à disposition pour le bon déroulement des accueils de loisirs, et donc permettre une évaluation efficace en fin de cycle.

Des réunions pédagogiques se tiendront toutes les semaines d'ouverture, les mercredis soir.

L'équipe pédagogique, dans un souci d'harmonisation éducatif s'appuiera sur le Projet Educatif Du Territoire de la communauté de communes des Aspres, du projet éducatif de la ligue de l'enseignement et du projet d'école de Thuir, afin d'assurer une continuité éducative.

IV- LES OBJECTIFS GENERAUX DES MERCREDIS ET DES VACANCES

- **Développer des actions de partenariat avec les enseignants, les associations locales et les familles**
- **Proposer une multitude d'activités sportives et culturelles.**
- **Participer à la continuité éducative (passage à l'accueil de loisirs Ado)**
- **Sensibiliser à l'environnement / tri sélectif/biodiversité**
- **Développer la responsabilisation**
- **Préserver la santé, la santé mentale et la santé nutritionnelle**

Cela consiste à proposer des activités riches et variées en y associant certains enseignants volontaires et visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition...). Le périscolaire et l'extrascolaire insistent sur la notion de cycle, dans une logique de parcours pour parvenir à une progressivité pédagogique. C'est aussi inscrire les activités périscolaires et extrascolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs, en impliquant les habitants et en construisant des partenariats avec les associations locales, sportives et culturelles, mais surtout, garantir la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

Les vacances apprenantes répondront aux besoins ludiques d'expériences, de remobilisation des savoirs, visant à renforcer les acquis scolaires et à valoriser l'enfant dans son parcours scolaire et extrascolaire.

La famille, une place importante dans le parcours de l'enfant, la parentalité à pour idée de renforcer les parents dans leurs compétences et les aider à reprendre confiance dans leurs ressources, de susciter la collaboration entre parents et professionnels « Co-éducateurs » pour un partenariat éducatif, de développer des actions de loisirs parents/enfants et de réflexions pédagogiques.

• Entrer dans une démarche écoresponsable

La promotion des valeurs citoyennes et de la défense de l'environnement sont un des enjeux majeurs de notre politique éducative. Nous développerons nos actions co-responsables autour de 3 axes :

1. **La citoyenneté** : promouvoir des attitudes et des comportements collectifs et individuels citoyens.
2. **L'environnement** : s'engager à mettre en œuvre un programme de gestion écologique et à l'utiliser comme support pédagogique dans ses activités et sensibiliser au compostage alimentaire
3. **Le développement durable** : être un acteur du développement de son territoire en privilégiant le maintien d'activités locales, sociales, économiques et culturelles

V- LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DES MERCREDIS ET DES VACANCES

- Lutter contre la sédentarité (Programme National Nutrition Santé)
- Développer l'autonomie et la responsabilisation (par les jeux éducatifs, le libre choix)
- Engager les enfants sur des projets sur l'Eco citoyenneté, périscolaire et ACM (bio diversité, tri sélectifs ...)
- Développer l'esprit critique et d'analyse à travers la culture et les spectacles, affiches, films, grand jeu...
- Formation des équipes d'encadrement
- Inciter à la lecture par le projet « Lire en ACM »
- Permettre aux enfants de comprendre les différents types de jeux par le projet « ESAR »
- Continuer à participer à l'expérimentation SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), éducation nationale, associations populaires sur la continuité éducative.
- Renforcement des actions dans le cadre du plan mercredi :
 - Les associations (sportives et culturelles)
 - Les services institutionnels (EHPAD, médiathèque, bibliothèque, musée, réserves naturelles)
- Impliquer les enfants dans le processus de l'origine des aliments (potager, ferme) pour le mieux manger
- Développer le vivre ensemble
- Proposer des parcours éducatifs culturels, artistiques, sportifs et environnementaux en lien avec le thème principal, En remobilisant des savoirs scolaires et suscitant l'intérêt des apprentissages.
- Proposer des actions passerelles avec le centre de loisirs maternelles de Thuir et le Point Information Jeunesse autour d'activité ludique, ainsi qu'avec l'EHPAD.

Les plannings d'activités pourront être consultés sur l'accueil de loisirs ou sur <https://www.cc-aspres.fr/>

Activités : Thèmes et axes de travail développés dans le projet pédagogique lors des différentes vacances

VACANCES AUTOMNE • Rencontres Intergénérationnelles • Eco citoyeneté • Culture • Sécurité	VACANCES HIVER • Découverte du patrimoine • Santé / sport / Nutrition • Responsabilisation • Rencontres Intergénérationnelles • Vivre ensemble
VACANCES PRINTEMPS • Rencontres Intergénérationnelles • Eco citoyeneté • Responsabilisation • Santé / sport / Nutrition • Vivre ensemble	VACANCES ETÉ • Rencontres Intergénérationnelles • Eco citoyeneté • Responsabilisation • Santé / sport / Nutrition • Vivre ensemble

Activités : Thèmes et axes de travail développés dans le projet pédagogique lors des Différents cycles (mercredis)

LES MERCREDIS • Patrimoine / Culture • Santé / Santé mentale / Nutrition • Autonomie / Responsabilisation • Vivre ensemble

IV -LES MOYENS D'ÉVALUATION

- Dans un premier temps, nous pouvons évaluer de manière orale et ludique le ressenti des enfants avec la mise en place de jeux d'évaluation en fin de séance et fin de semaine comme « la météo, les 4 coins, les smileys... »
- Ensuite un outil d'évaluation est distribué aux familles deux fois par an. Cet outil est une « enquête de satisfaction » sous forme de questions adressées aux enfants et aux parents. Nous demandons aux parents de le remplir conjointement avec leurs enfants et de s'en servir comme support et discuter avec eux, de ce qu'ils vivent sur les accueils de loisirs. (Annexe 1)
- Une ou deux rencontres se feront dans l'année entre l'équipe de direction et les animateurs en individuel. Lors de cet entretien l'animateur pourra exprimer ses souhaits, ses idées, ses ressentis et ses projets d'animation en cours

V - ACTIONS A MENÉES

A) PÉRISCOLAIRE ALSH (MERCREDI)

Dans le cadre du plan mercredi, des pôles d'initiations sportifs, culturels et artistiques, seront proposés le matin. L'après-midi sera consacré à des espaces de jeux ludiques et orientés vers l'autonomie et la responsabilisation.

Il sera proposé un espace « devoirs » pour les enfants volontaires souhaitant faire leurs devoirs sur le temps du temps calme (après repas).

Des partenariats avec des associations locales :

Il sera proposé aussi d'accompagnement des enfants aux différentes associations sportives et culturelles auxquels ils sont inscrits, En cas de retour de l'enfant à l'ACM après l'activité, il sera assuré par un dirigeant du club ou les parents de l'enfant. **A partir de 16h, dernier accompagnement et pas de récupération. Aucun accompagnement ne se fera par temps de fortes pluies**

Des actions passerelles avec l'ALSH maternelle de Thuir et le Point Information Jeunesse de Thuir interviendront ponctuellement dans l'année autour de rencontres lors d'activités particulières (de sorties fêtes communes, grands jeux, spectacles, manifestations organisées par la commune...)

Des demi-journées de rencontre avec l'EHPAD, en partageant de goûters et des activités ludiques.

B) EXTRASCOLAIRE ALSH (VACANCES)

Durant les vacances, des parcours éducatifs à la semaine, d'initiations sportives, culturels et artistiques, seront proposés le matin et l'après-midi. Des partenariats avec des associations locales seront créés pour intervenir sur ces temps. Le reste de la journée les enfants pourront profiter des différents espaces éducatifs.

Des actions passerelles avec l'ALSH maternelle de Thuir et le Point Information Jeunesse de Thuir interviendront ponctuellement dans l'année autour de rencontres à thème et de sorties (cinéma, grand jeu inter centre, sorties éducatives et culturelles,..etc.), mais également avec les résidents de l'EHPAD.

DESCRIPTION DE LA JOURNÉE TYPE SUR LES MERCREDIS ET LES VACANCES	
De 7h30 à 9h30	• Accueil échelonné/ espace jeux libres
De 9h30 à 11h30	• Activité dans les différents espaces de jeux et activités.
De 11h30 à 12h	• Temps libre • Temps de rangement • Lavage des mains
De 12h à 13h :	REPAS
De 13h à 14h30	• Espace-temps calme • Espace-temps libre • Espace devoirs (uniquement les mercredis)
De 14h à 16h00	• Activité dans les différents espaces de jeux et activités • Accompagnement des enfants aux associations sportives (uniquement les mercredis)
De 16h00 à 16h30	• Rangement • Gouter • Évaluation de la journée avec les enfants
De 17h à 18h	• Départ échelonné/ espace jeux libres

Les petites vacances : Inscription par semaine du lundi au vendredi, soit en journée complète soit en demi-journée avec ou sans repas

Les mercredis : Inscription soit en journée complète soit en demi-journée avec ou sans repas

Horaires (Mercredis et petites vacances) :

Journée : 7h30 à 18h

Demi-journée matin avec repas : de 7h30 à 13h30 ou après-midi de 11h30 à 18h Demi-journée

matin sans repas : de 7h30 à 12h00 ou après-midi de 13h30 à 18h

Les vacances estivales : Inscription à la semaine et à la journée complète. Horaires d'ouverture de 7h30 à 18h

VI - L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe est composée d'une directrice qualifiée d'un **BPJEPS LTP, BAFD**, et d'animatrices et animateurs **BAFA, CQP, CPJEPS, stagiaire BAFA** en nombre proportionnels aux effectifs.

Une réunion de préparation est prévue avant le début de chaque cycle (projet pédagogique, renseignements sur les enfants, consignes de sécurité, élaboration du programme, ...)

Les animateurs doivent être polyvalents (possibilité de changer de structure, de groupe au dernier moment).

Des animateurs sont désignés référents sur différents pôles :

Dossiers (Administratif) : Morgane / Diana
Sanitaire (Infirmerie) : Gaëlle / Morgane
Sécurité (comptage, fermeture des portes) : Diana / Julien
Rangement : Lindsay / Gaëlle
Projet « Lire en ACM » : Maxime
Projet « ESAR » : Julien
Passerelles : Maxime / Lindsay

Un ou plusieurs animateur(s) en renfort et pour un éventuel remplacement

En fonction des absences ou imprévus les référents pourront être remplacés exceptionnellement par un autre animateur.

VII - TAUX REGLEMENTAIRE D'ENCADREMENT

Extrascolaire mercredis et vacances

- 1 adulte pour 14 mineurs de plus de 6 ans le mercredi
- 1 adulte pour 12 mineurs de plus de 6 ans les vacances

Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence.

Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

VIII - ROLE DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Le rôle de l'équipe de direction est de gérer la mise en œuvre des accueils de loisirs, conformément aux décisions prises par la Communauté de Communes et la Ligue de l'Enseignement.

Ses missions seront :

- **Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de L'ALSH**
- **Gérer l'ensemble des intervenants et faire appliquer l'ensemble des règles qui régissent un accueil collectif de mineurs, et organiser des réunions de travail**
- **Travailler en partenariat avec les acteurs locaux.**
- **Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique**
- **Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)**
- **Gérer les inscriptions et les listes d'enfants**
- **Assurer la gestion budgétaire et administrative**
- **Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles**
- **Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants**
- **Evaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte.**

Les objectifs de l'équipe de direction seront

- **Créer une cohésion d'équipe**
- **Remotiver l'ensemble des équipes**
- **Créer un climat de confiance**

Permettre aux animateurs de travailler en binôme, ces équipes pourront être modifiées en fonction des projets, des activités, cela permettra aussi un brassage des animateurs.

Mettre en place et animer les réunions de début de cycles de façon interactives et innovantes.

IX - ROLE DES ANIMATEURS

L'animateur à un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Aucun propos raciste, sexiste, ainsi qu'une quelconque opinion politique, religieuse ou bien idéologique, ne seront tolérées. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- **Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants**
- **Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes**
- **Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation**
- **Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation**
- **Il sait adapter les activités à l'âge des enfants**
- **Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement**
- **Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière**
- **Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités**
- **Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée**
- **Il suit scrupuleusement les consignes du directeur**
- **Il n'utilise pas son portable (sauf urgences)**

Avec ses collègues :

- **Il doit respecter ses horaires de travail**
- **Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif**
- **Il doit s'informer, se former et informer**
- **Il est responsable des actions qu'il mène**
- **Il respecte ses collègues**
- **Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre**
- **Il participe aux réunions de préparation**
- **Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action**
- **Il respecte le travail de l'autre**
- **Il doit respecter le matériel qui lui est confié.**
- **Il doit appliquer les consignes du directeur**

Les adultes s'engagent à :

- **Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants**
- **Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants**
- **Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants**
- **Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.**
- **Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont à respecter.**
- **Les divergences entre animateurs se font en privée, et /ou lors des réunions hebdomadaires.**
- **Les communications personnelles sont interdites pendant le temps du travail.**
- **Chaque animateur est tenu de respecter le règlement intérieur.**

L'intervenant et l'animateur sont des adultes référents pour l'enfant, c'est pourquoi ils doivent faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ses engagements, l'équipe de direction sollicitera des mesures disciplinaires.

X – ENFANTS A BESOINS PARTICULIERS

Bien que l'accueil de loisirs ne soit pas une structure spécialisée dans l'accueil des enfants en situation de handicap, elle peut tout à fait accueillir les enfants atteints de trouble de santé ou de besoins particuliers dans la mesure où la sécurité affective, morale et physique de ces enfants et des autres enfants du centre peut être assurée.

Si le cas se présente, l'équipe d'animation doit être informée correctement par les familles des spécificités et des besoins de l'enfant.

- Réunion avec la famille, l'association Hand'Avant66 et l'équipe de l'accueil de loisirs. En fonction du besoin, l'équipe d'encadrement décidera en accord avec les partenaires, l'association Hand'Avant66 et les parents, les moyens à mettre en place pour assurer l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions possibles.
- Mise à disposition d'un animateur supplémentaire, formation et sensibilisation des animateurs... Il semble important de préciser que l'équipe n'est pas spécialement formée à l'accueil d'enfants à besoins particuliers. C'est une volonté de travailler pour l'inclusion de ces enfants dans le milieu ordinaire, si cela est possible.

- o Prise en compte de ses besoins spécifiques
- o intégrer l'enfant au sein du groupe (dédramatiser mais ne pas banaliser)
- o pour partager un temps de vacances ou de loisirs comme et avec tous les enfants,
- o Pour se sentir en sécurité physique et affective (par exemple, qu'il veille à ce qu'il ne soit pas l'objet de la moquerie des autres enfants),
- o pour vivre des situations favorisant son autonomie et adaptées à ses capacités,
- o pour prendre du plaisir.

Art. 11 du règlement intérieur

Les enfants à besoins particuliers pourront être accueillis dans les accueils de loisirs, après concertation avec le responsable de la structure et le pôle ressources Hand'avant 66, pour préparer et adapter le projet d'accueil mis en place avec et pour l'enfant.

Tout responsable légal ayant complété dans la fiche de renseignements que l'enfant bénéficie d'un suivi complémentaire et/ou d'un projet personnalisé de scolarisation (P.P.S) ou un projet d'Accueil individualisé (P.A.I), s'engage à participer à la réunion de préparation.

XI – SANTE

L'infirmerie se situe dans le bureau du directeur durant le périscolaire des mercredis et l'extrascolaire des vacances. Cet espace contient :

- **1 canapé**
- **Le registre sanitaire**
- **La pharmacie centrale**
- **Les PAI**
- **Les ordonnances**

L'A.L.S.H. possède plusieurs pharmacies et l'animateur référent santé veille à leur réapprovisionnement. Chaque animateur doit aussi écrire dans le registre infirmerie tous les soins, qu'il aura fait dans la journée.

Pour le suivi sanitaire il faut que l'animateur référent santé ait le PSC1. Pour toute administration médicamenteuse une ordonnance du médecin est obligatoire.

Constitution pharmacie :

- **Gants usage unique**
- **Compresse stérile**
- **Pansements**
- **Ciseaux**
- **Pince écharde**
- **Bandes**
- **Sparadrap**
-
- **Petite poche de poubelle**
- **Aspi venin**
- **Thermomètre frontal laser / Bande**
- **Sérum physiologique**
- **Désinfectant sans alcool et transparent**
- **Gel hydro alcoolique**

Les cas particuliers en cas d'accident

En cas d'accident, type petit bobo : Les trousse à pharmacie seront à disposition dans l'armoire du local « infirmerie » prévu à cet effet.

Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmerie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur

En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va :

- Prévenir le directeur.
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.

XII - LES DOSSIERS

A) LES DOSSIERS ANIMATEURS DOIVENT ÊTRE COMPOSÉ DE :

- Photocopie carte identité/ carte vitale
- Photocopie des diplômes
- Certificat médical attestant l'animateur que ses vaccins sont à jour
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Fiche de renseignements.

B) LES DOSSIERS DES ENFANTS DOIVENT ÊTRE COMPOSÉ DE :

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Le règlement intérieur signé
- Attestation d'assurance civile

XIII - A SAVOIR

Afin d'entretenir de bonnes relations avec toutes les personnes autour de cette structure, le personnel de service est invité systématiquement à une des réunions de préparation. Pour qu'il fasse partie intégrante de la mise en place du projet. Que ce soit les enfants, les animateurs, l'équipe de direction ou même les parents, certaines règles sont à respecter pour le bon fonctionnement de la structure. Pour les parents, le règlement intérieur établis par le service enfance de la communauté des communes des Aspres est à respecter.

XIV – PROTOCOLES

A) VIGILANCE ATTENTATS – PLAN VIGIPIRATE

La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les A.L.S.H. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative, périscolaire et extrascolaire.

Démarche civique : « Faire face ensemble »

- La vigilance de chacun
- La prévention qui s'appuie sur une bonne préparation et une bonne organisation collective
- La protection afin de réduire les vulnérabilités

Chacun, par son comportement, permet de renforcer l'efficacité du dispositif de sécurité

L'équipe d'animation préparera l'ensemble des mineurs à la façon de se comporter lors d'une intrusion/attentat, en réalisant des exercices afin d'acquérir les bons réflexes sans mettre en avant des scénarios anxiogènes pour les enfants ainsi que les parents (pas d'utilisation d'armes factices, ni de simulation d'explosion).

Un guide de bonnes pratiques est à disposition de l'A.L.S.H

B) LES DÉPLACEMENTS :

Avant chaque sortie à pied ou en bus, les animateurs doivent :

- **Connaître le déroulement de la sortie, le lieu, le trajet.**
- **Connaître les effectifs par groupe et général.**
- **Avoir dans son sac à dos : pharmacie complète, gobelets, eau, lingettes et ou essuie-tout, numéros d'urgences, liste et fiches sanitaires de son groupe.**
- **Prévoir les collations et les goûters**
- **Prévoir les bâches et matériel pour temps calme si sortie journée**
- **Prévoir matériel baignade si besoin. Ligne d'eau, et groupe de 1 pour 5 pour les – de 6 ans et 1 pour 8 pour les + de 6 ans.**

A pied :

Un animateur ne peut pas quitter le site seul avec son groupe. Il faut prévoir deux animateurs pour tout trajet hors de l'ALSH.

Pour les sorties à pied toujours indiquer le lieu, l'horaire de retour et nombre d'enfants. Respecter le rang des enfants par deux, un animateur devant un derrière. Protéger les traversées de route sur passages piétons.

Respecter le taux d'encadrement.

En bus :

Pour les trajets en bus, toujours avoir un animateur qui monte en premier qui vérifie que c'est le bon bus auprès du chauffeur qui vérifie les lieux de ramassage et les horaires. Un animateur posté en bas des marches du bus pour sécuriser la montée, et compter les enfants. On compte en montant et en descendant.

Les enfants sont placés en veillant à ne pas les mettre à l'avant, ni face à la porte arrière, ni sur le siège milieu du fond. Ils doivent tous être attachés.

Les règles de sécurité des transports en bus doivent être données avant le départ (ne pas : se lever, crier, se détacher, manger ou boire ; mais la possibilité de chanter, discuter, faire des petits jeux d'observations, de mémoires etc....) Avant le départ, donner les effectifs au chauffeur.



Centre de loisirs Thuir Primaire



évaluation Questionnaire

Cette enquête a pour but de faire évoluer le fonctionnement du centre de loisirs maternel, en tenant compte de votre avis et de celui de votre l'enfant.

Nous vous remercions de nous retourner ce questionnaire à l'accueil de loisirs ou à la Communauté de Communes des Aspres (Immeuble Multifonction C. Bourquin allée Capedellayre).

LES ACTIVITÉS

- Êtes-vous satisfaits des activités proposées par le centre ?

☐ Très satisfaisant

☐ Satisfaisant

☐ Moyennement satisfaisant

☐ Pas satisfaisant

- Sur les points ci-dessous

- La variété des activités : ☐ Oui ☐ Non
- La qualité des activités : ☐ Oui ☐ Non
- L'adaptabilité des activités par rapport à votre enfant : ☐ Oui ☐ Non
- Remarques :

.....
.....
.....

- Quelles sont les activités favorites de votre enfant :

.....
.....

- Quelles sont les types d'activités que vous et votre enfant aimeriez que le centre organise ?

☐ Activités sportives

☐ Activités nature (jardinage, promenade...)

☐ Activités artistiques

Autres, précisez ?

.....

LA COMMUNICATION

- Etes-vous assez informés de la vie du centre ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui par quels moyens :

.....

- Que pensez-vous du moment de l'accueil, matin ou soir. (Pour vous et votre enfant) ?

Etes-vous assez informés de la vie du centre ? ☐ Oui ☐ Non

Votre enfant est-il content de venir au centre ? ☐ Oui ☐ Non

Sinon que lui manque-t-il ?

.....

Merci de nous préciser les axes d'améliorations souhaitées :

.....

Service enfance
De la Communauté de Communes des Aspres
Immeuble Christian Bourquin
2 allée Hector Capdellayre, 66300 Thuir

GONZALEZ Georges
Téléphone : 04 68 53 21 87
Mail : g.gonzalez@cc-aspres.fr
Site web : www.cc-aspres.fr

Centre de loisirs Thuir Primaire « Léon Blum » :
Pour les enfants de 6 à 10 ans
Adresse : Lieu-dit Léon Blum, chemin de Salaou, 66300 Thuir

Contact Directrice : MATEO Alexandra
Téléphone : 06 46 06 08 56
Mail : alexandra.mateo@laligue66.org

Pour consulter les programmes d'activités des vacances et des mercredis, les tarifs et le règlement intérieur, rendez-vous sur www.cc-aspres.fr

Ligue de l'Enseignement Fédération des Pyrénées Orientales
1 rue Michel Doutres 66 000 PERPIGNAN
Téléphone : 04.68.08.11.11
mail : fol66@laligue.org
Site web: <https://laligue66.org/>